



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité

La Présidente du C.R.E.A.I.

à

Mesdames et Messieurs les

- Présidents & Directeurs des Associations
Adhérentes "Personne Morale"
- Adhérents "Personne Physique"

Nantes, le 13 Juin 2022

Objet : Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juillet 2022

Madame, Monsieur,

Une Assemblée Générale Extraordinaire du Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (C.R.E.A.I.) des Pays de la Loire se déroulera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire le :

VENDREDI 1^{er} JUILLET 2022

A 18h00

Cité des Associations - salle 7
58 Bd du Doyenné, 49000 Angers

Selon le programme suivant :

18 h 00 – Assemblée Générale Extraordinaire

Ordre du jour

Proposition de modification des STATUTS

Projet d'Article 7 portant sur le renouvellement des mandats : Les membres sont élus pour 3 ans. Le renouvellement s'effectue par tiers. Un tirage au sort sera organisé à l'issue du (prochain) CA pour déterminer le 1^{er} tiers, puis le 2nd et enfin le 3^{ème}. "

Projet d'Article 14 portant sur l'AGE : "l'AGE ne peut valablement délibérer que si au moins 2/3 des adhérents sont présents ou représentés. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, et cette fois, peut délibérer sans quorum...."

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente,

Françoise JAN